



Erreur du notaire en ma faveur

Par **Michel MOUREY**, le **22/09/2010** à **21:48**

Bonjour,

Je complète ma question.

Il y a eu donation au dernier vivant, faite vers 1998, puis testament de mon épouse demandant que je n'hérite pas des biens lui venant de sa famille.

Après la vente en question, pour laquelle le notaire me réclame l'argent qu'il m'aurait versé par erreur, j'ai vendu cette année l'appartement que nous avons en commun, par l'intermédiaire de mon notaire, qui a reversé leur part aux deux enfants que mon épouse avait d'un premier mariage, et à notre fils commun.

J'ai moi aussi deux enfants d'un premier mariage.